

**SOLU quoi ?!**

**SOLUTIONS Compétences ?**

Nous sommes un groupement d'employeurs spécialisé dans l'industrie, la logistique et les services à l'industrie. Nous sommes implantés depuis 20 ans dans les départements de la Vienne et de la Charente Maritime.

**Qu'est-ce qu'un groupement d'employeurs ?**

Ce sont des entreprises qui décident de se regrouper pour partager les compétences de salariés durablement.

Travailler pour un groupement c'est évoluer d'une entreprise à une autre, en développant ses compétences, son employabilité, et son ouverture d'esprit.

C'est ce qu'on appelle le temps partagé.

**Dans quelle entreprise vais-je travailler alors ?**

Vous pouvez travailler dans des entreprises de toutes tailles et de divers secteurs d'activité : automobile, aéronautique, agroalimentaire, ferroviaire, etc.

Nous nous positionnerons dans un rayon géographique d'environ 30 km par rapport à l'agence.

**Partager mon temps ?**



En 5 ans, Charlotte, opératrice de production, a travaillé 3 ans chez Aigle, 11 mois chez Hutchinson, et depuis 1 an chez THALES.



Paul, assistant administratif, travaille chaque semaine, 3 jours chez Tipiak, et 2 jours chez ALSTOM.



Jennifer, QHSE, est autonome, elle dispose d'un portefeuille d'adhérents et partage son temps selon les projets.

**Les idées reçues**

**Vous êtes une agence d'intérim ?**

Non nous ne sommes pas une agence d'intérim. Nous ne travaillons pas dans l'urgence, notre coeur de métier est l'emploi durable. 70% de nos salariés sont en CDI.

**J'aimerais travailler dans une seule entreprise**

Vous serez amené à travailler dans plusieurs entreprises. Etre salarié d'un groupement, c'est partager son temps comme Charlotte, Paul, et Jennifer.

**Je vais changer d'entreprise tous les deux mois ?**

Nous nous inscrivons dans une démarche pérenne de mise à disposition longue. Un changement d'entreprise répond à une baisse d'activité de cette dernière. Nous l'anticipons, et vous proposons des offres de remplacement, pour qu'il n'y ai aucune rupture dans votre activité professionnelle.